

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 FEVRIER 2019

12 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : B. SABOT

## Délibérations

### DEMANDE AIDE DE LA REGION POUR PROJET « ECLAIRAGE GRANGE »

L'Etat a été sollicité courant décembre, dans le cadre de la DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux). Le Conseil donne son autorisation pour solliciter également la Région sur le renouvellement du système d'éclairage de la Grange, à hauteur de 40 %. Rappelons que les nouvelles lampes basse énergie (puissance installée divisée par plus de 5) devraient apporter des économies substantielles.

### DOSSIER DE SUBVENTIONS POUR UN STADE MULTISPORTS

Une réflexion a été lancée sur la rénovation et un nouvel aménagement du terrain de boules, à proximité de la mairie. L'idée d'un stade multisports a ainsi germé. Il est entendu que cet investissement sera conditionné aux moyens financiers disponibles de la commune pour 2019 et au taux de subventions obtenu. L'objectif est de disposer d'un niveau de 80 % d'aides.

La commune sollicite donc l'Etat, le Département et la Région. Des aides de la CAF, du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et du Crédit Agricole pourraient venir compléter si le taux de 80 % n'était pas atteint. L'investissement à charge de la commune pourrait avoisiner 15 000 €.

Cet aménagement serait accessible à l'ensemble de la population et serait également mis à disposition des enfants de l'école pour la pratique sportive.

Si le dossier est favorable, le marché sera lancé ce printemps.

### DOSSIER DE SUBVENTIONS DES TRAVAUX DE L'EGLISE AUPRES DE LA DRAC

Des travaux d'entretien extérieur sont identifiés : parements extérieurs (arrière et côté église) au bas des murs et restauration de la porte extérieure de la sacristie. La commune dépose un dossier de subvention auprès de la DRAC qui soutient de tels travaux à hauteur de 50 %.

### DEVIS COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

De nouvelles cases de columbarium et une stèle « Jardin du souvenir » seront installées cette année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Bourlet à hauteur de 4 124 € TTC.

Un groupe de travail va par ailleurs démarrer ses travaux le 8 février prochain sur la gestion administrative du cimetière.

### DEVIS INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Le renouvellement du contrat de maintenance pour l'ensemble des équipements communaux, à hauteur de 400 € HT/an
- Le devis présenté par l'entreprise I-media, de 879 € HT, pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour la mairie et l'installation d'un anti-virus sur 5 postes pour 2 ans

## **SOUTIEN RASÉD PAR L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

Une demande de soutien annuel des communes (30 €/classe soit 150 € pour Biozat) est demandé pour aider au financement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (rased).

Même si ce service bénéficie ponctuellement aux enfants de notre commune, il semble inacceptable au Conseil Municipal que ce soit, là encore, à la commune, d'en assurer le financement. Un courrier de réponse défavorable sera donc adressé à l'académie.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- **TRANSFERT DE PROPRIETE DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE** en regard du transfert de la compétence déjà actée lors de la création de la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRe de 2015.

Le Conseil Municipal entérine le transfert de 6 zones d'activité économique à la Communauté de Communes, acté par le Conseil Communautaire du 6 décembre 2019.

### **REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

La loi NOTRe de 2015 amendée par la loi du 3/08/2018 :

- maintient le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération.
- **Autorise le report du transfert de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes situées dans les communautés de communes.** Une minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) doit s'exprimer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La position de la communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne, exprimée en commission générale du 27 septembre 2018, est de s'opposer au transfert automatique au 01/01/2020, jugeant le temps imparti trop court pour bien analyser et organiser ce même transfert.

Toutefois, le Conseil communautaire pourra se prononcer à tout moment (d'ici 2026) par un vote sur l'exercice de plein droit de cette compétence.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorable au report du transfert de la compétence eau et assainissement.**

## **INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DES ELUS**

Un nouvel indice brut terminal de la fonction publique (1027), sur lequel sont calculées les indemnités des élus, a été fixé par décret le 26/01/2017 et est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une nouvelle formulation de la délibération, fixant le montant des indemnités basées sur l'indice brut terminal en vigueur, a donc été prise.

## **Questions diverses**

- Une réflexion est en cours pour l'implantation de radars pédagogiques route de Charmes et route de Denone et d'un panneau « virage dangereux » à la Font Parrot. Ces démarches seront validées avec l'UTT de St-Pourçain, courant février, avant mise en œuvre.
- Les travaux d'acheminement de la fibre, route de Charmes, vont débuter semaine 7.
- Les travaux de rénovation du secrétariat de mairie avancent bien.
- Assainissement : nous devrions être fixés rapidement sur le financement des travaux retenus et le chantier pourrait démarrer en avril prochain. Il concernera le réseau sur la route des Cluzeaux et le chemin conduisant à la lagune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.